

8^{ème} CONGRES INTERNATIONAL
SUR L'AGRESSION SEXUELLE
3, 4 ET 5 JUIN 2015

8^{ème}
cifas



CHARLEROI

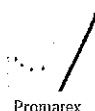
L'AGRESSION SEXUELLE : REALITES MULTIPLES, APPROCHES ADAPTEES...

CAHIER DES RESUMES

Equipe EPCP



C.H.U. de Charleroi



Modérateur : MALFROY Pierre
Vendredi 11h15-12h00
Communication n° 110
Géode – 2^{ème} étage - salle Topaze 2

Comment prendre en charge un monstre ?

TARTOUR Sandrine, Psychologue
CERIAVSIF, Paris, France

L'une de nos missions consiste en l'accompagnement de professionnels travaillant auprès d'auteurs de violences sexuelles. Les demandes émanent la plupart du temps d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. Bien que ces derniers aient des lieux d'activité différents, la problématique est récurrente, à savoir : comment travailler avec un jeune auteur de violences sexuelles ? Cette problématique, bien que formulée de multiples manières, demeure au cœur de leurs préoccupations.

Les éducateurs que nous recevons déclarent dans un premier temps se trouver démunis ou encore incompetents face à ce public au sens où ils n'ont pas bénéficié d'une formation spécifique. Leur appartenance au champ judiciaire prend généralement le dessus au cours de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles. Ils nous font part de leur sidération face aux faits dont ils ont connaissance en détail. Il est fréquent que ces derniers ne parviennent pas à dépasser cet état, réduisant ainsi le jeune à son passage à l'acte. Bien qu'ils mettent en avant leur ressenti de culpabilité, force est de constater que leur mission de protection face à ces adolescents est peu effective.

Pour autant, les éducateurs nous font part de leur volonté de limiter les agressions de la part du reste du groupe sur ces jeunes. A leur arrivée, ils leur demandent explicitement de ne jamais révéler les motifs de placement et d'inventer une autre réalité. Les faits de nature sexuelle étant sources de rejet et de violences face à ceux que les jeunes appellent les « pointeurs ». Malgré ces mensonges, les professionnels nous font part de modes de fonctionnement communs à ce public tels que le repli ou une certaine victimisation, qui aident à les repérer de façon flagrante.

Les éducateurs que nous rencontrons expriment leur difficulté à mettre des mots sur leur ressenti. Il est aisé de saisir leur malaise dès lors que les faits reprochés sont de nature sexuelle. Nous pouvons noter combien il leur est difficile d'aborder avec les jeunes qu'ils prennent en charge des sujets qui touchent à l'intime, craignant de ne plus respecter la bonne distance et de se laisser déborder. Leur manière de se protéger est de ne pas aborder les passages à l'acte, ils prétextent alors ne pas vouloir prendre la place du psy.

D'autres raisons peuvent être avancées comme notamment leur impossibilité à travailler avec un adolescent qui ne reconnaît pas les faits. Ils expliquent alors de façon très cohérente combien le déni représente une entrave à toute prise en charge, refusant d'imaginer que ce mécanisme de défense protège ces jeunes. Nous leurs renvoyons alors combien il est paradoxal pour ce public de parler des faits avec leur éducateur et de les cacher avec les autres.

Les éducateurs, par ailleurs capables d'interroger leur pratique, paraissent réticents à suivre un mineur auteur de violences sexuelles. Ils considèrent ces prises en charge comme étant complexes, se positionnant souvent à deux voire trois référents.

La rencontre avec notre centre leur permet de ne pas demeurer enfermés dans cette réalité et de s'ouvrir à une autre vision. Ce temps en dehors de l'institution leur fait souvent prendre conscience que le jeune dont ils venaient exposer la situation restait un adolescent comme un autre, en dépit de son passage à l'acte. Remettre du cadre et les repositionner au cœur de leurs missions les autorise en quelque sorte à rencontrer le jeune dans sa globalité.

Modérateur : SAYA KIFULA Marie-Antoinette
Vendredi 10h30-11h15
Communication n° 111
Géode – 2^{ème} étage - salle Topaze 3

De la diversité des modèles de justice en matière d'agression sexuelle à l'hétérogénéité des modèles de société : leçons et questions émanant de l'examen des indicateurs statistiques

VANNESTE Charlotte, Maître de recherches, Chargée de cours
Institut National de Criminalistique et de Criminologie et Université de Liège, Bruxelles, Belgique

Membre des comités d'accompagnement des Accords de coopération pour les auteurs d'infraction à caractère sexuel depuis 2008 (Bruxelles et Région wallonne) et présidente du comité pour la Région wallonne depuis février 2013.

Correspondante nationale pour le European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics depuis 2001.

Les indicateurs chiffrés disponibles tant au niveau des plaintes en matière d'abus sexuels que des réactions judiciaires qui y font suite, loin de renvoyer à une image d'homogénéité entre pays ou de constance dans le temps, indiquent bien, plutôt, des diversités et des mouvances importantes. L'objectif de cette contribution est tout d'abord de rendre compte et d'analyser cette hétérogénéité et ces évolutions sur base d'un examen spécifique des statistiques collectées, au niveau européen, dans le cadre du European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics.

Des données disponibles en la matière au niveau national, pour la Belgique, seront également mobilisées. Ce vaste recueil de données chiffrées a été initié en 1993 dans le giron du Conseil de l'Europe et couvre 41 pays dans la dernière édition de l'enquête dont les résultats ont été publiés en 2014.

Il fournit des informations précieuses pour étudier les tendances observables au niveau des plaintes et des interventions judiciaires en matière d'infractions à caractère sexuel, ceci sur base de statistiques collectées aux différentes phases du fonctionnement du système de justice pénal : au niveau policier, au niveau des autorités de poursuite, au niveau des condamnations et enfin au niveau pénitentiaire.

La littérature scientifique récente en matière d'économie politique de la pénalité (Political Economy of Punishment) met en avant, quant à elle, les correspondances entre une hétérogénéité des modèles de société capitalistes et la variété des modes et niveaux de pénalité.

Les différents pays peuvent ainsi être situés, très grossièrement, sur un axe où se profilent aux deux extrémités le modèle néo-libéral (1) et le modèle coordonné social-démocrate (2). Le premier mise sur la régulation par le marché et se caractérise par des inégalités plus importantes, des dépenses sociales faibles, une exclusion sociale importante et au niveau politique un système de démocratie majoritaire et une dominance politique plus à droite. (2) Le second est, quant à lui, plus fortement régulé par les institutions et l'Etat et l'on y observe les plus faibles inégalités, les dépenses sociales les plus élevées, une exclusion sociale plus faible, et au niveau politique un système de démocratie consensuelle et une dominance politique plus à gauche. Sur base d'indicateurs chiffrés, des relations significatives très nettes ont été établies de façon récurrente entre ces différents modèles et des modes et niveaux de pénalité distincts, le premier type de modèle se conjuguant, en caricaturant quelque peu, à une pénalité bien plus lourde que le second.

Quelle place occupe l'intervention de la justice en matière d'agression sexuelle dans cette correspondance mise en évidence entre modèles de société et modes de pénalité ? Les indicateurs statistiques disponibles permettent-ils de dégager une quelconque relation en ce qui concerne spécifiquement cette « figure criminelle » particulière que constitue l'agression sexuelle ? Comment ensuite interpréter les résultats ? Et enfin quels enjeux ces questions soulevées sur le plan macro-social peuvent-elles concerner sur le plan de la prise en charge individuelle ?

Dr Charlotte Vanneste Maître de recherches à l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie et Chargée de cours à l'Université de Liège Membre des comités d'accompagnement des Accords de coopération pour les auteurs d'infraction à caractère sexuel depuis 2008 (Bruxelles et Région wallonne) et présidente du comité pour la Région wallonne depuis février 2013.

Correspondante nationale pour le European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics depuis 2001

Quelques références choisies :

VANNESTE C., Contribution en tant que correspondante nationale pour la Belgique à AEBI & al. European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics, Fifth edition, 2014, HEUNI, Publication Series No. 80, 2014.

VANNESTE C., Belgium, in G. NEWMAN (Series Ed.) & M. F. AEBI & V. JAQUIER (Volume Eds.), Crime and punishment around the world (encyclopaedia, vol. 4, Europe, 39-48). Santa Barbara, CA: ABC-Clio, 2010.

VANNESTE C., VESENTINI F., LOUETTE J., MINE B. (eds), Les statistiques pénales belges à l'heure de l'informatisation. Enjeux et perspectives, Academia press, 2012, 146 p.

VANNESTE C., Pénalité et inégalité: nouvelle actualité des rapports entre pénalité et économie. L'exemple de la Belgique, in KUHN A., SCHWARZENEGGER C., MARGOT P. DONATSCH A., AEBI M., JOSTITSCH D., Criminologie, politique criminelle et droit pénal dans une perspective internationale. Mélanges en l'honneur de Martin Killias à l'occasion de son 65e anniversaire, Berne, Stämpfli, 2013, 689-711

VANNESTE C., Les chiffres des prisons. Des logiques économiques à leur traduction pénale, L'Harmattan, collection Déviance et Société, Paris, 2001, 229 p.